

Le cadre des relations culturelles du Canada se subdivise tout naturellement en deux éléments, suivant que l'activité est le fruit d'une initiative publique ou privée. Lorsqu'on fait la somme de toutes ces activités au niveau des divers secteurs culturels, le résultat est impressionnant, beaucoup plus que la majorité des gens ne seraient portés à le croire. Chaque année, des milliers et des milliers de Canadiens et d'étrangers quittent leur pays pour aller en visiter un autre à des fins culturelles. Tous ensemble, ils réalisent un imposant programme de relations culturelles entre pays, un programme si diversifié que nous n'avons pu en décrire que quelques exemples dans les pages suivantes.

ROLE DU SECTEUR PUBLIC

De tous les organismes publics qui encadrent les relations culturelles du Canada avec d'autres pays, le ministère des Affaires extérieures est de loin le plus important. Ses multiples activités sont décrites au prochain chapitre. Nous nous contenterons donc ici d'exposer dans leurs grandes lignes ses principales responsabilités dans le domaine de la culture, lesquelles sont toutes d'une importance capitale pour la réalisation effective d'un programme dynamique de relations culturelles avec l'étranger.

- Premièrement, il est chargé de la mise en place, tant au Canada qu'à l'étranger, de l'infrastructure nécessaire; réseau d'attachés culturels, accords et protocoles d'entente, centres culturels, salles de théâtre, d'exposition et de projection, matériel audio-visuel, bibliothèques de référence, systèmes d'information, projets de recherche, etc.
- Deuxièmement, il doit coordonner l'action des divers organismes publics et privés et des particuliers, oeuvrant dans le domaine des relations culturelles entre le Canada et l'étranger;
- Troisièmement, il lui incombe d'assumer le financement et l'administration des divers programmes auxquels participent le Canada et d'autres pays, de concert avec d'autres administrations et organismes canadiens publics et privés; et,
- Quatrièmement, il doit définir, de concert avec de nombreux organismes publics et privés la politique étrangère du Canada dans le domaine culturel, ainsi que les instruments et moyens de sa mise en oeuvre.

En ce qui concerne l'infrastructure générale nécessaire pour faire face à ces obligations, le ministère dispose d'un important centre administratif à Ottawa, à partir duquel il dirige 109 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger et 10 délégations permanentes auprès de diverses organisations internationales telles que les Nations unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Unesco. Ces missions et délégations permanentes se répartissent comme suit: 18 aux États-Unis; 17 en Asie et dans le Pacifique; 44 en Europe; 22 en Afrique et au Moyen-Orient et 18 en Amérique latine et aux Antilles. Les bureaux de représentation à l'étranger, - ambassades, hauts commissariats et consulats généraux - constituent l'infrastructure générale et administrative par l'entremise de laquelle se trouve canalisée une gamme variée d'activités culturelles.